

de ce mot, une intonation, une modulation particulière de la voix. Les grammairiens de Port-Royal l'avaient défini : " Une élévation de voix sur l'une des syllabes du mot, après laquelle la voix vient nécessairement à se rabaisser." (1) Cette définition peut paraître juste, si on l'applique à la prononciation de l'italien, de l'espagnol, de l'allemand, qui sont en quelque sorte des langues chantées; mais elle ne saurait convenir au français, qui est avant tout une langue parlée. Pour le latin, les grammairiens ne s'accordent pas sur la nature de l'accent, au siècle d'Auguste. Comment se marquait alors la syllabe accentuée ? Etais-ce, demande M. Ferd. Brunot, " par une élévation de la voix montant d'un ton ou d'un demi-ton, par exemple ? par une intensité plus grande du son poussé avec plus de force ? ou de ces deux façons à la fois ? La question est très controversée." (2) Cependant, grâce à des recherches savantes, (3) il nous paraît maintenant démontré que l'accentuation latine consistait dans une intonation plus aiguë ; " la syllabe accentuée était chantée sur une note plus élevée que les syllabes atones ; elle se distinguait de celles-ci par une acuité plus grande et non par une plus grande intensité." (4) Telle était l'accentuation à l'époque classique. Mais, au troisième siècle, la nature de l'accent latin changea : la syllabe chantée ne fut plus qu'une syllabe forte ; l'acuité se transforma en intensité.

C'est de cet accent latin, ainsi transformé, que naquit l'accent français. Et c'est pourquoi il ne consiste pas dans l'élévation de la voix. La syllabe accentuée peut être aiguë ou grave ; elle peut occuper un degré quelconque de l'échelle musicale : cela n'a aucun rapport avec l'accent, qui se borne à frapper cette syllabe avec plus de force que les autres, indépendamment de sa hauteur relative. L'accent français n'est donc qu'une augmentation dans l'intensité de son. (5) Castil-Blaze le définit : " L'augmentation d'é-

(1) Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal, (2e éd., 1810), p. 257.

(2) *Précis de Grammaire Historique de la langue française* (Ed. 1887,) p. 63.

(3) Benloen et Weil, *Théorie de l'accentuation latine*.—Louis Havet, *Cours élémentaire de métrique grecque et latine*.

(4) Charles Aubertin.—*La Versification française* (1898) p. 18.

(5) Voir : Becq de Fonsquières, *Traité Général de Versification*, p. 51. — Louis Hant, *Cours de Métrique* (3e ed.), p. 220.—Ch. Aubertin, *La Versification française*, p. 17.